



Data: 2021-11-25

Hora: 20:00

Assunto: ADDITIF No.: 3

Documento no.: 1:3

De: Commissaires Sportives

Para: Toutes les équipages

Pág.: 1

Annexes: 0

MODIFICATIONS DU REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ART 15.4 *nouvel article*

La vitesse des véhicules dans la zone des stands et leur entrée et sortie doit être très réduites (maximum 30 km/h)

Toute infraction sera punie comme de la suivante façon :

1ère Infraction	1 (un) tour
2ème Infraction	2 (deux) tours
3ème Infraction et suivantes (chacune)	3 (trois) tours

Artº 16.10 *nouvel article*

La vitesse maximale de déplacement dans la zone de ravitaillements est de 30 km/h. Toute infraction sera punie conformément aux sanctions prévues à l'article 15.4 du Règlement Particulier de l'épreuve.

Artº 17.2 *changer*

3.11 Durée du temps maximum de conduit dépassée de plus ~~d'une heure~~ de 60 minutes

Artº 17.3 *changer*

3.11 Durée du temps maximum de conduit dépassée

Par chaque 15 minutes. (1ère Infraction)

Jusqu'à 29 minutes	1 (un) Tour
De 30 minutes à 60 minutes	6 (six) Tours

16.10 *nouvel article*

Vitesse excessive dans la zone de ravitaillement :

1ère Infraction	1 (un) tour
2ème Infraction	2 (deux) tours
3ème Infraction et suivantes (chacune)	3 (trois) tours

Les Commissaires Sportives

Horácio Rodrigues

Franco da Silva

Paulo Laginha